

FFESSM / Jean AZEMARD

24 quai de rive neuve

13007 MARSEILLE

jean.azemard13@wanadoo.fr 06 86 56 98 49

Compte rendu de l'assemblée générale de la commission Pêche sous-marine

DIJON 1^{er} avril 2006 sous la présidence de Joël BRECHAIRE.

Présidents de commissions régionales présents:

Aquitaine PERRET ROLAND, Bretagne, BRECHAIRE Joël,

Côte - d'Azur, LAFOND Michael (délégué), Ile de France, DONZON André, Pyrénées,

JULIA Henri, Nord, TERNISIEN Paul, Provence, RAIBALDI Antoine, Réunion, LEPLEGE

Dominique, Guadeloupe, FABREGOUL André.

Etaient présents, BIGIO PAUL Président adjoint, AZEMARD Jean secrétaire.

MASANELLI Georges, BALLADUR Raphaël, XIFRO Jean, ROQUE Walter.

Absent excusé, GARCIA Philippe président adjoint.

Joël BRECHAIRE ouvre la séance en remerciant les présidents et présente le responsable Nord pas de Calais.

Il rappelle le bilan des activités 2005, Vote : unanimité des présents.

Championnat de France 2006, présentation des zones, mise au point, présentation du **règlement particulier**.

Explications données sur le baguage des vieilles et la possibilité au concurrent de présenter à la pesée les 8 prises sur les 10 présentes à son accroche poisson.

Réserve de la Provence sur les valeurs des bonus

A ce stade de la réunion Tony RAIBALDI évoque le problème des capitaines.

Il est prévu 1 capitaine pour 5 équipes ou individuel.

Afin de rétablir un certain équilibre il sera nécessaire de regrouper deux capitaines sur une même embarcation à concurrence que leurs équipes ou individuel ne dépasse pas 5.

Les juges embarqués avec les capitaines auront la charge de vérifier le baguage des vieilles.

Toute vieille non baguée entraînera ipso facto la disqualification de l'équipe ou individuel.

Les autres embarcations seront destinées à la sécurité pure.

10h04 nous accueillons le président Roland BLANC et le DTN René CAVALLO.

Après quelques échanges de paroles entre ces personnes et l'assemblée, le président se félicite de la sérénité des débats.

Joël BRECHAIRE profite de la présence de ces deux personnalités pour demander que Paul BIGGIO intervienne auprès du CNOF, le saisissant celui-ci en tant que médiateur, afin de faire respecter les dates et les zones du calendrier FFESSM, par les associations qui organisent des manifestations nautiques aux mêmes dates voire même zones, ne respectant pas le délai d'un an de repos observé par les clubs FFESSM. Roland BLANC souscrit à cette demande et propose que le DTN participe à cette réunion.

Calendriers des manifestations nautiques.

Joël BRECHAIRE remercie les présidents pour la transmission des calendriers de leurs activités régionales.

Sélection au championnat du Monde.

Prenant exemple sur les nations les plus représentatives, notamment l'Espagne, l'Italie et le Portugal le président soumet à l'assemblée la décision suivante.

Le championnat de France servira de sélection pour le championnat du Monde.

Les 10 membres de l'équipe de France participeront au championnat de France individuel, le classement qu'ils obtiendront servira de référence. Les 6 meilleurs classés formeront le contingent France qui se déplacera au Portugal.

Des binômes seront formés. Un titulaire et son remplaçant. Ils repèreront ensemble et le jour de la compétition le titulaire sera à l'eau, son binôme étant sur le bateau et lui servant de pilote. En cas d'indisposition du titulaire, son binôme le remplacera.

Cette formule, faisant abstraction d'une intervention quelconque dans le choix des binômes satisfait l'assemblée et ce principe est adopté à l'unanimité des présents.

Bien entendu, sur place, dans la mission du repérage du mois de juin le capitaine en accord avec le Président, pourra intervenir dans la composition des binômes ou la désignation du titulaire si une raison quelconque s'imposait à eux.

Ce pose alors la question de la participation du contingent France au championnat individuel. Avant l'éclatement de 2001 tous les comités organisaient des sélections régionales ou les titulaires du contingent France avaient l'égalité de chance pour se qualifier. Ce n'est plus le cas car des comités ne sont plus représentatifs alors que dans certains autres les pourcentages de qualification peuvent descendre jusqu'à 1 sur 10. De plus, après lecture des textes il est souhaitable que les titulaires du groupe France puissent défendre leurs chances dans le championnat de France individuel, épreuve génératrice des points du classement POINTS/PLACE.

Il est demandé aux présidents de voter l'intégration hors quota des trois membres de l'équipe de France non qualifiés direct pour le championnat de France individuel.

Après discussion cette motion est mise aux voix à main levée.

Résultat du vote, Oui 804, Non 128. Le comité Midi Pyrénées estimant que cette mesure pourrait dans certains cas défavoriser les athlètes placés dans le contingent espoir votant contre.

Le déplacement de ces athlètes sera à la charge de leur comité régional.

Révision des quotas.

Pour une raison identique, déséquilibre de certains comités, il est décidé, comme nous l'autorise la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 1988, de réviser les quotas de base des comités.

A l'unanimité des présents il est décidé d'augmenter les quotas INDIVIDUEL, d'une unité pour les comités de Bretagne, Midi Pyrénées, Réunion.

Cette mesure est applicable uniquement pour les championnats 2006.

Concernant les disparités régionales, le secrétaire informe qu'une étude concernant la modification de la filière du haut niveau est entreprise par Philippe GARCIA. Des propositions vous seront faites si possible avant la réunion du 8 juin afin que nous puissions déjà en discuter.

D'ores et déjà vos propositions, idées seront favorablement accueillies au secrétariat de la commission.

Affiche.

Le secrétaire vous a soumis différents textes concernant l'affiche que la commission souhaite éditer. Il est urgent de lancer cette opération, une réponse et/ou propositions vous est demandée avant le 15 avril.

Week-end pêche.

Lors de la réunion de la commission le jeudi 8 juin à Quiberon il vous sera demandé de vous prononcer sur l'organisation d'un Week-End colloque de la pêche loisir. Pensez à la chose et faites nous des propositions.

De la même manière Joël souhaite pouvoir proposer aux instances maritimes une réglementation unique concernant les pêches loisirs.

Formation.

Si tout semble se dérouler convenablement dans le cas du monitorat Nord, il n'en n'est pas de même pour celui du Sud. Jean XIFRO évoque des problèmes d'hébergement, de logistique bateau pour l'organiser dans le comité Midi Pyrénées. T Raibaldi informe qu'il avait proposé le site Jean signale qu'il n'y a pas de moniteurs a proximité, que ceux du Languedoc ne peuvent se déplacer durant toute une semaine. Le président informe qu'il n'est pas question d'organiser un monitorat REGIONAL, que des solutions doivent être trouvées.

Nous terminons la séance en informant que le CNOF à condamné Jean Christophe NAGOUAS a une suspension de 7 mois ferme, que cette suspension prend fin et qu'il peut se présenter aux sélections régionales qualificatives au championnat de France, il conserve ses points de 2004.

Roland PERRET informe que son comité n'est pas d'accord avec cette mesure.

Il est plus de 13 heures . Le temps imparti pour notre assemblée est largement dépassé, Joël BRECHAIRE propose d'entendre Rolland PERRET.

Sur la complexité et multiplicité des points qu'il soulève, je lui propose de faire parvenir le texte qu'il a en main, afin qu'ils figure dans le compte-rendu Je transcrit ici ce document

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION PECHE SOUS-MARINE réunie le 28 janvier 2006 à ARTIGUES LES BORDEAUX

Après avoir pris connaissance de l'affaire opposant Christophe et Jean-Jacques NAGOUAS aux Instances Fédérales, l'Assemblée Générale de la Commission Pêche Sous - Marine :

-déplore l'absence totale d'informations et de consultations vis à vis du CIAS et de sa Commission PSM, pour une affaire concernant son Vice - Président, Champion de France 2004,

-considère qu' il est indigne, voire infamant, d' avoir eu recours au témoignage d' un ancien licencié, sanctionné pour avoir manqué de respect aux officiels lors d' une compétition régionale, et qui depuis a quitté notre Fédération et milite publiquement contre les dirigeants de notre Commission,

-déclare inacceptables les critiques infondées faites à l' encontre des sélections régionales organisées par notre Commission, et attends des excuses écrites,

-demande au Comité Directeur du CIAS de protester par écrit auprès du Comité Directeur National, comme cela a été décidé le 2 octobre 2005,

-exige l'annulation de toutes sanctions à l'égard de M. NAGOUAS, dans la mesure où leur agresseur, M. Philippe GARCIA, n'a reçu qu'un avertissement,

-demande que Philippe GARCIA soit démis de ses responsabilités nationales,

-demande que Christophe NAGOUAS soit rétabli dans ses droits et prérogatives d'athlète de haut niveau et membre de l'Equipe de France,

-mandate son Président, Roland PERRET, pour proposer au Comité Directeur et à l'Assemblée Générale du CIAS les décisions adaptées et faire connaître la position de la Commission par tous moyens nécessaires.

Joël rétorque seulement qu'à son sens l'affaire GARCIA / NAGOUAS est terminée et qu'il maintient Philippe GARCIA dans toutes ses fonctions.

Quant au 2ème volet, à savoir le cas de Jean Christophe, l'assemblée informe qu'elle n'a pas qualité pour exprimer un vote quelconque sur ces requêtes et demande à Rolland d'en référer au CDN.

La séance est levée à 13h30.

